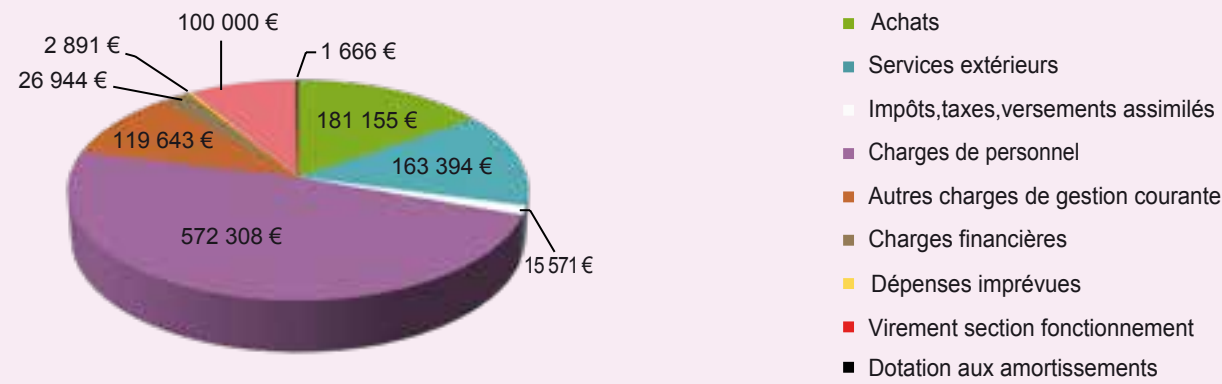


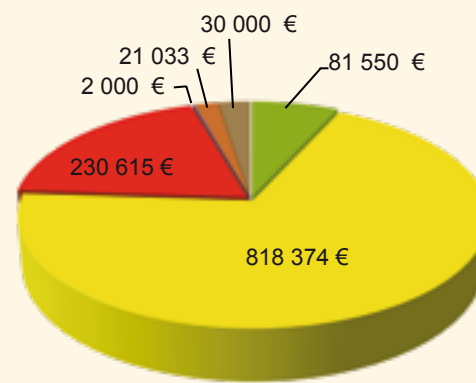


Charges fonctionnement : 1 183 572 €

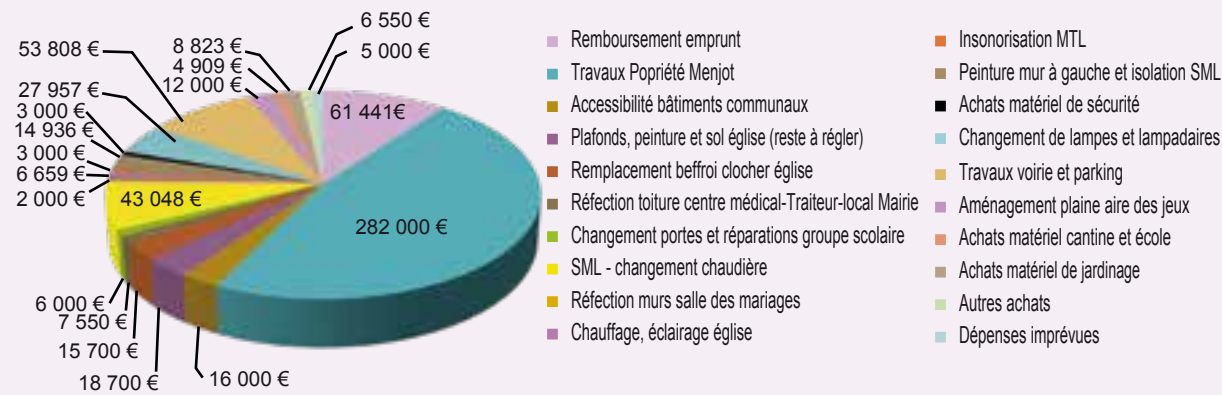


Recettes fonctionnement : 1 183 572 €

- Produits, services Domaine et vente
- Impôts, taxes et versements assimilés
- Dotations subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Atténuations de charges

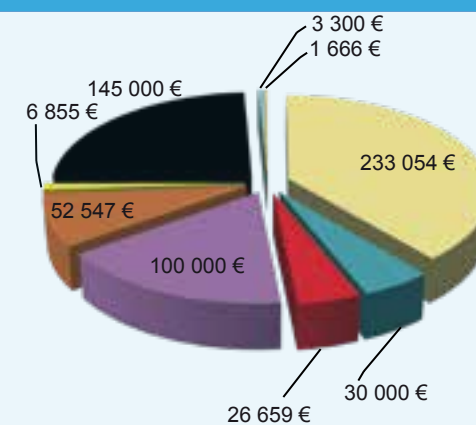


Dépenses investissement : 599 081 €



Recettes investissement : 599 081 €

- Excédent 2017
- Taxe aménagement
- Fonds compensation TVA
- Virement de la section fonctionnement
- Subvention plafond Eglise
- Dons beffroi fondation patrimoine
- Subvention travaux
- Certificat économie énergie chaudière SML
- Amortissement Vignolles



DOSSIER BUDGET 2018



Bulletin municipal

Atelier jeunes 2018 : Travaux de peinture au groupe scolaire Pierre Bourdieu



Bonjour à toutes et à tous,

Ce bulletin est traditionnellement celui qui vous présente le budget de la commune. Vous verrez en le lisant que, malgré la baisse continue des aides de l'état, celui-ci est équilibré et dynamique. Nous le partageons entre l'école, le patrimoine et la voirie.

Un quatrième tableau numérique équipe la dernière classe de l'élémentaire pour la plus grande joie des enfants et des institutrices.

Une campagne de changement ou de révision des menuiseries de l'école sera réalisée pendant les vacances.

Le projet de réaménagement de la place est en cours, incluant la nouvelle bibliothèque. Une partie des travaux entrepris en 2017 est terminée et en partie payée sur ce budget (chaudière Salle Multi Loisirs, Eglise).

La campagne de voirie a commencé avec le curage et l'entretien des fossés communaux, l'entretien de la bande roulante va suivre et une partie de la rénovation des trottoirs que nous continuerons les prochaines années. Nous savons que nos trottoirs ne sont pas en très bon état et c'est la dernière doléance que nous n'avons pas encore satisfaite et qui nous avait été faite lors de notre passage pendant la campagne électorale de 2014 car toutes les autres ont été tenues. Mon équipe et moi-même ne prenons pas cela pour un loupé mais le coût et la conjoncture ont fait qu'il y a eu d'autres priorités, donc sachez que nous ferons pour le mieux.

La création de dix ou douze places supplémentaires au cabinet médical est aussi une nécessité. Le parking existant est souvent saturé, et je ne vois pas ou même je ne peux pas privilégier telle ou telle activité. Nous avons pris cette décision malgré un budget contraint car nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir une entreprise mondialement connue qui prospère, un traiteur de qualité et un cabinet médical si rare dans nos communes qui cohabitent sur un même espace. En attendant que les autres locaux soient eux aussi occupés il faut donner à ceux qui sont présents le droit de travailler et de se garer.

Je vous demande à nouveau de respecter les règles du «bien vivre ensemble» ; stopper le bruit en dehors des horaires du règlement départemental ; nos amis les chiens aboient pour

un rien ou aboient sans cesse dans leur jardin en l'absence de leur propriétaire, dans ce dernier cas, les propriétaires peuvent ne pas le savoir, allez les voir courtoisement pour les en informer.

Merci également de vous munir de poches pour ramasser les déjections de ces mêmes amis sur la voie publique, pour une vie plus zen. Très prochainement des sacs seront à votre disposition sur l'espace public. Merci de les utiliser.

J'écris cet édito juste après les inondations du 12/13 juin. Je veux remercier les services communaux pour leurs disponibilités et leur efficacité, les élus et toutes les bonnes volontés qui se sont mobilisées pour venir en aide aux personnes victimes. Je tiens aussi à vous faire remarquer que l'entretien des fossés communaux a évité beaucoup de dégâts. Par contre des fossés privés ont posé problème car certains propriétaires les entretiennent mal ou pas, et d'autres les ont obstrués provoquant des bouchons d'eau. La police de l'eau sera saisie pour enquêter sur ce non-respect de la loi et des sanctions seront prises pour que nous ne puissions pas déplorer des inondations (Mourenx, Salies de Béarn) suite à de fortes intempéries (les perturbations climatiques risquent de se rappeler à nous sans aucun doute).

Le 11 novembre 2018 nous fêterons le centenaire de l'armistice de la guerre de 14/18 ; un courrier vous sera envoyé début octobre. Retenez ces dates où vous seront proposés :

- le samedi 10 novembre un spectacle gratuit
 - le dimanche 11 novembre, après le dépôt de gerbe au monument aux morts, un repas dansant animé par un orchestre (repas 5€/adulte, gratuit pour les enfants).
- J'espère que vous viendrez nombreux pour la réussite de ce week-end et pour la mémoire de nos anciens.

Bonnes vacances à tous,

Votre Maire
Gilles TESSON



HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00
et de 16h00 à 17h30
Le vendredi de 10h00 à 12h00
et de 16h00 à 19h00

POUR NOUS CONTACTER
Tél. 05 59 68 86 15
Fax 05 59 68 67 65
Courriel : maire@denguin.fr
site internet : www.denguin.fr
M. le Maire reçoit sur rendez-vous
(contacter le secrétariat de la Mairie)

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Si Urgences week-end et jours fériés
Permanence élus : 07 57 51 14 49



Budget primitif 2018



Subventions aux Associations 48 186,43€

Bicross Club de Denguin (exceptionnels 340 €) et 660 €	100 €	Speak 'Up	100 €
Boules Denguinoises	500 €	Tennis-Club	3 000 €
Comité des fêtes	4 500 €	Bleuets élémentaires	700 €
Denguin-Accueil	400 €	Les Mandragots maternelle	500 €
Enfants Loisirs /Créa'Danse	1 850 €	Recr'Evasion Centre de Loisirs	19 303 €
Espoir de Denguin	4 500 €	ADMR	2 731,26 €
Etoile Béarnaise Football club	1 000 €	A'Tout loisirs	4 781,19 €
Les Jeunes d'Antan	700 €	Association Foot d'Artix	150 €
Les P'tites Mains de Denguin	200 €	Centre de Loisirs d'Uzein (exceptionnels)	2 270,98 €

Les associations «ACCA, Association canine, Denguin A Choeur et Accords, Musiciens Associés, Office Culturel» n'ont pas sollicité de subvention.

Bases impositions 2018

Budget 2018	Taxe Habitation	Taxe Foncière Propriété bâtie	Taxe Foncière Propriété non bâtie
Base	2 556 000 €	1 600 000 €	35 600 €
Taux	10,99 %	15,97%	63,24 %
Produits attendus	280 904 €	255 520 €	22 513 €

Etat de l'endettement de la commune de Denguin

